Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 056-215601782-20260212-DEL2026019-DE

Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Avis du conseil municipal pour la souscription d'un emprunt prêt relai par le CCAS

DEL-2026-019

Numéro de la délibération : DEL-2026-019

Nomenclature ACTES : Divers

Information relative à l'environnement : Non

Date de réunion du conseil : 12 février 2026

Date de convocation du conseil : 6 février 2026

Date d'affichage de la convocation : 6 février 2026

Début de la séance du conseil : 19h00

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Maxime LE LU

Etaient présents : M. Philippe AMOURETTE, Mme Alice CONAN, Mme Véronique DELMOULY, Mme Marie-Madeleine DORE-LUCAS, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, Mme Nathalie GUILLEMOT, M. Eric GUILLERMIC, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Daniel HILLION, Mme Florence JAN, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, M. Emmanuelle LE BRIGAND, M. Gabriel LE BRIS, M. Jean-Pierre LE CLAINCHE, M. Paul LE GUERNIC, M. Maxime LE LU, Mme Marie-Christine LE MOUEL, Mme Alexandra LE NY, Mme Gaëlle LE ROCH, M. Philippe LE RUYET, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Meltide LEPREVOST, M. Christophe MARCHAND, M. Jean-Jacques MERCEUR, Mme Julie MINGAM, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Claudine RAULT, Mme Nathalie TOMASZEWSKI

Etaient représentés : M. Benoit JACQUES donne procuration à M. Paul LE GUERNIC, M. Alain PIERRE donne procuration à M. Hervé JESTIN

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 056-215601782-20260212-DEL2026019-DE

Avis du conseil municipal pour la souscription d'un emprunt prêt relai par le CCAS

Rapport de Véronique DELMOULY

Dans le cadre de la construction du nouvel EHPAD, le CCAS a établi un plan de financement, dans lequel il est mentionné que le CCAS devrait percevoir 2 550 000 € de FCTVA qui permettront de couvrir une partie du coût de cette construction. Or, le FCTVA étant perçu dans les deux ans à l'issue de la construction, le CCAS va devoir recourir à un prêt relai de 3 ans afin de pouvoir payer les fournisseurs.

La mise en concurrence a eu lieu entre quatre organismes bancaires et l'offre retenue est la suivante :

Montant :	2 550 000,00 €
Durée de l'emprunt	36 mois à compter du 1er tirage
Taux d'intérêt	Taux fixe, 3,02 %
Mobilisation des fonds	1er tirage obligatoire dans les six mois après signature du prêt. Dernier tirage à 12 mois.
Frais de dossier	Aucun
Commission d'engagement	0,10 % soit 2 550 €.
Remboursement de l'emprunt	In fine
Remboursement anticipé	Pas d'indemnité si remboursement anticipé.

Vu l'article L 2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que les délibérations des CCAS relatives aux emprunts sont prises sur avis conforme du conseil municipal ;

Considérant que le CCAS doit recourir à un emprunt prêt relai de 2 550 000 € ;

Vu la commission des finances du 27 janvier 2026 ;

Vu l'offre de prêt accordé par la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire ;

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 056-215601782-20260212-DEL2026019-DE

Nous vous proposons :

- d'émettre un avis favorable pour la souscription par le CCAS d'un emprunt prêt relai auprès de la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire dans les conditions fixées ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à Pontivy, le 12 février 2026

LA MAIRE
Christine LE STRAT

MAIRIE DE PONTIVY (Morbihan)

Ch. Strat

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Maxime LE LU

Transmise au contrôle de légalité le :
Publiée le :

MAIRIE DE PONTIVY (Morbihan)